

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Victor Poupin, 13 avril 1874](#)

Jean-Baptiste André Godin à Victor Poupin, 13 avril 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[13 avril 1874](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Poupin, Victor \(1838-1906\)](#)

Lieu de destination9, place des Victoires, Paris

Description

RésuméSur l'édition des ouvrages de Godin dans la Bibliothèque démocratique. Godin discute des conditions de la publication. Poupin affirme qu'en tirant à 15 000 exemplaires l'auteur qui publie à son compte rentre dans ses débours, mais Godin n'a pas eu encore communication du montant de ces débours et voudrait les connaître à l'avance pour la première édition et pour les éditions suivantes. Il veut aussi avoir l'assurance de pouvoir acheter autant d'exemplaires qu'il le souhaite au prix de 0,15 F et de pouvoir avoir un regard sur les frais d'annonces. Il suggère que la limite de trois ouvrages par auteur dans la Bibliothèque démocratique ne doit pas être une règle absolue. Il indique qu'il est préférable que le titre du premier de ses ouvrages édités soit *La richesse au service du peuple* plutôt que celui proposé par Poupin. Sur la notice biographique de Godin : Godin indique que l'article publié dans *Le Rappel* par M. Quentin manque d'exactitude et que la biographie publiée par Ernest Leroux (28, rue Bonaparte) est meilleure mais ne conviendra pas davantage à la Bibliothèque démocratique. Godin promet de lui envoyer une

biographie.

Notes

SupportLes pages de la lettre ne sont pas copiées dans l'ordre de la pagination manuscrite au crayon.

Mots-clés

Édition

Personnes citées

- [Leroux, Ernest \(1847-1917\)](#)
- [Librairie de la Bibliothèque démocratique](#)
- [Quentin, Ch. \[monsieur\]](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *La richesse au service du peuple : Le Familistère de Guise*, Paris, Librairie de la Bibliothèque démocratique, 1874.](#)
- [Le Biographe : organe de la Société biographique et de l'Académie littéraire et musicale de France, Paris, Bordeaux, 1873-.](#)
- Quentin (Ch.), « Les maires révoqués. M. Godin Lemaire », *Le Rappel*, 1er avril 1874 [en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7533692p/f3>, consulté le 20 janvier 2023]

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation4 p. (80r, 81r, 82v, 83r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Quincy 19 Avril 1876

80

Cher Monsieur

Il conviendrait qu'il soit indispensable à la bibliothèque démocratique d'être assurée du droit de tirer à autant d'exemplaires qu'elle le juge convenable, les ouvrages qu'elle édite; comme de notre côté nous trouvons juste que l'auteur conserve la propriété de son livre. Il est donc compris que vous ne pouvez publier que dans le format actuel de la bibliothèque démocratique.

Mais cela ne me paraît pas suffisant pour établir une situation claire entre vous et vos collaborateurs, et je pense qu'il est de votre intérêt, comme du leur, d'éviter toute obscurité à ce sujet.

Mais me dites qu'après un tirage de 15 000 exemplaires, l'auteur rentre dans ses débours; rien jusqu'ici ne me justifie cela. Il serait indispensable, pour que l'auteur soit garanti sur ce point, que la nature de ces débours soit déterminée à l'avance, c'est ce que vous n'avez pas fait encore à mon égard. Je vous prie, en conséquence, cher Monsieur,

Mo. Perpin.

3

que mes vœux complètement entendus pour le présent comme pour l'avenir.

Revenons à mon ouvrage; je n'entends en aucune façon ni imposer à la bibliothèque démocratique; il est bien compris qu'elle ne publiera de moi que les volumes qu'elle croira devoir accepter. Je crois donc qu'avec cette réserve le nombre de trois volumes par chaque auteur ne doit pas être une mesure absolue, ce serait vous priver en certains cas de concours utiles et que vous ne devez guère redouter puisque votre œuvre est tout de dévouement.

Quant au titre du premier ouvrage que vous avez entre les mains, je préfère de beaucoup

La richesse

au service du peuple

à celui que vous m'indiquez. C'est du reste sous l'empire de l'idée que le titre a pour votre public une importance énorme que je tiens essentiellement à celui-là.

Vous me parlez d'une notice biographique et de l'article publié dans le *Rappel* par M. Guentier, cet article manque d'exactitude sous bien des rapports; le *Biographe*, publié par M. Ernest Leroux, 48 rue Bonaparte, contient un autre article de ce genre plus

de bien vouloir me faire connaître la nature
de ces frais, et rien ne doit être plus facile que
de les fixer à l'avance, au moins très-appro-
ximativement. Couverture de papier, couverture,
composition, correction, tirage et brochage
sont indispensables pour la première édition;
mais pour les éditions suivantes faites-vous
clicher l'ouvrage ? cela me paraît devoir
être ; ce sont des dépenses que vous pouvez
fixer aussi. Il n'y aurait donc plus pour
les éditions successives que les frais de papier,
tirage et brochage.

Je ne fais aucune difficulté pour prendre
ces débours à ma charge, dès que vous m'aurez
donné l'état de ceux que vous reconnaissez indis-
pensables ; mais il est encore deux autres points
sur lesquels il me paraît utile de nous mettre
d'accord : d'abord il me semble raisonnable
que je puisse prendre autant de volumes de
mon ouvrage que je le pigerai à propos au
prix de 1/2 centimes, puisque c'est là ce que vous
aurez à me rembourser sur la vente ; ensuite
la question des frais d'annonces ; il
me semble que rien ne doit être fait à ce
sujet que d'un commun accord avec l'auteur.

Veuillez me donner sur toutes ces ques-
tions les éclaircissements nécessaires, afin

serai que celui du rappel, mais qui sans
doute ne conviendrait pas davantage pour
votre bibliothèque.

Il me sera du reste facile de vous
envoyer satisfaction à ce sujet, aussitôt
que nous serons d'accord.

Veuillez agréer, cher Monsieur,
mes sentiments dévoués.

Godeau